

COMMUNE DE BELLAC

Le conseil municipal se réunira le 13 mars 2025, à 18 h 30, salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES SCOLAIRES

- 1°) Paiement des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour des enfants domiciliés à Bellac et scolarisés à Peyrat de Bellac – année scolaire 2023/2024
- 2°) Paiement des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour des enfants domiciliés à Bellac et scolarisés à Le Dorat – année scolaire 2023/2024
- 3°) Règlement intérieur restaurant scolaire - Actualisation
- 4°) Règlement intérieur garderie municipale - Actualisation

II - FINANCES

- 5°) Approbation du règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57
- 6°) Tarifs transport scolaire municipal – année scolaire 2025/2026
- 7°) Tarifs de la garderie municipale – année scolaire 2025/2026
- 8°) Tarifs du restaurant scolaire - année scolaire 2025/2026
- 9°) Admission en non-valeur – Budget principal

III - SUBVENTIONS

- 10°) Subvention de fonctionnement au CCAS
- 11°) Subventions aux associations

IV - PERSONNEL

- 12°) Tableau des emplois du personnel municipal permanent
- 13°) Mandat au CDG 87 pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé
- 14°) Avancement de grade – Taux de promotion 2025

15°) Rapport social unique 2023

V - ENVIRONNEMENT

16°) RPQS assainissement collectif 2023

17°) Mise à disposition de terrain en compensation du défrichage sur le site d'ALVÉOL

VI - URBANISME

18°) Attribution d'une aide à l'adaptation d'un logement 2025

VII - BUDGET 2025

19°) Débat d'Orientation Budgétaire 2025

VIII - MOTION

20°) Maintien et développement des RASED

IX - DÉCISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

X – INFORMATIONS